



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 3846

Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude dont vient de lui faire part l'Association des professeurs de biologie et de géologie de l'enseignement public concernant les propositions qu'il a faites à propos des sciences de la vie et de la terre. Il semblerait en effet que la biologie-géologie ne serait plus reconnue ni comme une discipline de culture générale scientifique fondamentale pour tous, ni comme une discipline scientifique à part entière comme le sont les mathématiques et la physique-chimie. Dans la série scientifique (S), l'égalité des coefficients de base au baccalauréat entre les mathématiques, la physique-chimie et la biologie-géologie serait supprimée. De même, l'horaire de biologie-géologie obligatoire serait amputé d'une demi-heure, ce qui réduirait d'autant l'enseignement expérimental. Les élèves qui opteraient pour une section technologique ne pourraient plus choisir la biologie et ceux de la série ES qui disposent aujourd'hui d'un enseignement obligatoire de deux heures en première et dont 75 p. 100 d'entre eux poursuivent celui-ci en option en terminale en seraient quasiment privés. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle place il entend réserver à l'enseignement de la biologie-géologie et s'il envisage de réexaminer ses propositions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dans ses conférences de presse des 29 avril et 7 juin 1993, le ministre de l'éducation nationale a présenté ses décisions sur la rénovation pédagogique des lycées entrant en application en la classe de première à partir de la rentrée scolaire 1993 et la classe terminale à la rentrée 1994. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le dispositif retenu s'organise de la manière suivante selon les séries. Dans la série littéraire, l'« enseignement scientifique » (quatre heures hebdomadaires en première et deux heures en terminale) devient une matière obligatoire, jusqu'à la fin des études au lycée, pour les élèves de première et de terminale ; ils pourront ainsi développer une culture scientifique sous différents aspects relevant notamment des sciences de la vie et de la terre. Auparavant, l'enseignement de biologie-géologie était une option facultative en terminale. Par ailleurs, ce même « enseignement scientifique » est proposé à titre optionnel dans la série économique et sociale. Pour ce qui est de la série scientifique, le rôle des sciences de la vie et de la terre dans la formation scientifique des élèves a été, à côté de la physique-chimie et des mathématiques, notablement accentué, marquant ainsi un choix délibéré en faveur des formations aux sciences expérimentales dans l'enseignement scientifique des élèves au lycée : en première S, outre l'horaire hebdomadaire obligatoire de sciences de la vie et de la terre majoré d'une demi-heure, les élèves peuvent choisir l'option « sciences expérimentales » correspondant à trois heures hebdomadaires réparties entre physique-chimie et sciences de la vie et de la terre. Ainsi, l'horaire d'enseignement peut être porté à quatre heures et demie à comparer aux deux heures et demie actuellement ; en terminale, la classe S se substitue aux C et D actuelles. Dans le cadre de cette série S, les élèves choisissant obligatoirement un enseignement de spécialité, approfondissant les enseignements communs, entre les matières suivantes : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (dans les établissements d'enseignement agricole). Les élèves ne choisissant pas l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la terre auront un horaire obligatoire augmenté d'une heure

par rapport à la terminale C actuelle. Ceux qui feront le choix de l'enseignement de spécialité correspondant auront le même horaire que dans l'actuelle terminale D. Il faut cependant relever que cette égalité horaire recouvre une part significativement plus importante des classes de travaux pratiques (trois heures et demie sur un total de cinq heures à comparer à une heure et demie actuellement). La place des sciences de la vie et de la terre apparaît donc à la fois renforcée et les conditions d'enseignement améliorées par rapport à la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3846

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1963

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2632